

Élections européennes

PNC-France a soumis un questionnaire aux principales listes sur l'énergie et le climat

L'Europe joue un rôle croissant dans la politique énergétique de chacun de nos pays et il est difficile de considérer que ses orientations vont toujours dans le bon sens. La plupart des décisions européennes, en tout cas les plus importantes, requièrent l'accord du Parlement. Aussi, avant le scrutin du 9 juin, nous avons transmis une note détaillée et un questionnaire aux principales listes portant sur leur projet dans le domaine de l'énergie.

Ne pouvant interroger 38 listes de candidats, nous avons sélectionné les destinataires suivant trois critères, les listes :

- Soit actuellement représentées au Parlement européen (Manon Aubry ; Jordan Bardella ; François-Xavier Bellamy ; Raphaël Glucksmann; Valérie Hayer; MarieToussaint).
- Soit susceptibles d'après les sondages d'avoir des élus (Marion Maréchal).
- Soit représentées au Parlement français (Léon Deffontaines).

Trois listes n'ont pas répondu, malgré un grand nombre de relances, celles de R. Glucksmann, V. Hayer, et M. Maréchal.

Nous publions ci-après dans leur intégralité les réponses reçues. S'agissant des candidats n'ayant pas répondu, on ne peut que regretter leur attitude pouvant être interprétée comme un manque d'intérêt pour la politique énergétique et climatique ou pour la qualité de l'information due aux électeurs. Chacun peut se reporter à leurs sites respectifs et à leurs rubriques énergie. Leurs positions sont naturellement moins détaillées que celles des réponses obtenues à notre questionnaire.

Dossier « Élections européennes »

Questionnaire PNC-France

	Page
Réponses LFI / Manon Aubry	1
Réponses Les Républicains / F.X. Bellamy	11
Réponses PCF / P. Deffontaines	18
Réponses EELV / Marie Toussaint	19
Réponses « Rassemblement national » / J. Bardella	21

N'ont pas répondu au questionnaire au 31 mai 2024 :

Parti socialiste et de Place publique / Raphaël Glucksmann,
Renaissance / Valérie Hayer
Reconquête / Marion Maréchal

RÉPONSES LFI / MANON AUBRY

Nous souhaiterions connaître votre point de vue sur des questions essentielles que pose aujourd'hui la politique européenne de l'énergie et du climat, questions que votre liste aura à porter au Parlement européen :

- 1. Vous engagez-vous à œuvrer pour une application stricte des clauses du traité EURATOM, qui engage les pays européens à favoriser le développement et le déploiement de l'énergie nucléaire civile dans toutes ses formes (parc actuel et futur), et du principe de subsidiarité dans le domaine de l'énergie, en conformité avec le traité de Lisbonne ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.**

Nous sommes en faveur de la dissolution d'Euratom, qui promeut le nucléaire aux frais des contribuables européens, y compris de pays non-nucléaires, contredisant ainsi le choix d'électeurs qui en souhaitent la sortie nationale. Les aides financières qui lui sont dévolues seraient plus utiles en étant orientées dans le développement des énergies renouvelables, ou vers la recherche sur la gestion des risques et de la fin de vie des installations.

En envisageant l'autorisation d'exportation des déchets nucléaires vers des pays tiers, sous couvert de respect de conditions contraignantes (mise en place de stockage souterrain) Euratom a ouvert une porte au trafic des matières nucléaires. Par ailleurs, les engagements des Titres I et II du traité n'ont jamais été mis en œuvre (centre de recherche commun sur le démantèlement, licences communes ...), montrant qu'il s'agissait uniquement de prétextes. C'est pourquoi sa dissolution a été évoquée dès les années 70 : il n'est pas trop tard.

Plus généralement, nous considérons que le « tout nucléaire » est une impasse : minerai importé, fragilité technologique, risques d'accidents, incidents répétés et souvent dissimulés, problème des déchets sur des siècles, refroidissement de plus en plus compliqué avec le réchauffement et l'assèchement des cours d'eau... Cette source d'énergie doit donc être abandonnée. En France, il sera mis un terme aux projets d'EPR et au projet CIGEO d'enfouissement des déchets nucléaires à Bure. En Europe, nous voulons planifier la sortie du nucléaire à l'horizon 2050 via le développement des énergies renouvelables.

Pour autant, le parc nucléaire ne pourra fermer du jour au lendemain. Celui-ci doit être exploité dans des conditions optimales de sécurité jusqu'à la fermeture des centrales, ce qui implique notamment la limitation stricte du recours à la sous-traitance pour les activités ne pouvant être réinternalisées. L'ensemble des travailleurs de la filière – y compris les sous-traitants – seront assurés de conserver leur emploi, avec un statut équivalent à celui des employés d'EDF, dans l'objectif

d'assurer un haut niveau de compétence dans le démantèlement des centrales. Les ressources des communes qui en dépendent seront également maintenues.

- 2. Considérez-vous que l'objectif d'énergie décarbonée doit seul primer, dans tous les textes européens sur l'énergie, sur des objectifs techniques qui relèvent du principe de subsidiarité (par exemple des objectifs de développement des énergies renouvelables), chaque pays ayant la liberté de s'appuyer sur ses ressources propres et ses ambitions technologiques ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.**

Nous voulons parvenir à la neutralité carbone en Europe d'ici 2040. Nous sommes favorables à la fixation de cibles de décarbonation par pays qui assurent une synthèse cohérente au niveau européen, et permettent d'atteindre les objectifs décidés à l'échelle communautaire. Ces cibles seront le fruit de la délibération collective et prendront en compte d'une part les efforts déjà réalisés par chaque pays ainsi que leurs niveaux de développement respectifs.

Toutefois, nous estimons que chaque pays doit rester souverain pour ce qui concerne les choix permettant d'atteindre cet objectif global, et donc disposer de la liberté de s'appuyer sur ses propres ressources et ses ambitions technologiques. Ainsi, chaque pays doit pouvoir choisir la composition de son mix énergétique et électrique, sur la base des aspirations de ses citoyens. Il doit pouvoir choisir les énergies qu'il souhaite privilégier dans son mix et celles dont il souhaite au contraire sortir.

Nous portons une attention majeure à la dimension démocratique et délibérative du choix par pays des mix énergétiques. Les réglementations européennes doivent être suffisamment flexibles pour que chaque pays puisse mener à bien son propre projet lui permettant d'atteindre l'objectif fixé au niveau européen. Cela comprend notamment la possibilité de déployer des outils de protectionnisme écologique permettant de protéger des filières industrielles renouvelables.

- 3. Vous engagerez-vous à œuvrer à une révision des multiples textes proposés par la Commission européenne pour que l'énergie nucléaire bénéficie, en cohérence avec l'esprit et la lettre de ces traités, des mêmes avantages que les autres énergies décarbonées ?**

- A. Taxonomie en levant les conditions techniques particulières simplement destinées à écarter le nucléaire, en particulier son régime transitoire.
- B. Ensemble des outils financiers associés au Budget régulier de l'Union Européenne, au Pacte Vert, au Fit-for-55, au NextGenerationEU et au

REPowerEU, En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

Il convient de rappeler la cherté du nucléaire, tant par son coût de production à kWh actuellement largement supérieur à celui des énergies renouvelables, que compte tenu des investissements massifs que nécessiterait le développement du nouveau nucléaire, sans parler de l'impensé du démantèlement des centrales. Aussi, en se substituant aux investissements dans les énergies renouvelables, tout soutien financier à l'énergie nucléaire est attentatoire à l'objectif de souveraineté énergétique de la France, comme aux objectifs écologiques qu'elle s'est fixée. Nous souhaitons ainsi sortir le nucléaire de la taxonomie verte, tout comme le gaz, et introduire une taxonomie noire pour pénaliser les activités économiques attentatoires à l'environnement. Les soutiens indirects et camouflés à l'énergie nucléaire devront également être interrompus, comme les subventions à l'hydrogène rose.

Nous estimons que la priorité doit être donnée au développement des énergies renouvelables et notamment des renouvelables thermiques pour lesquels nous souffrons encore d'un retard conséquent dans leur déploiement... alors que leur prix au kWh est inférieur à celui de l'énergie nucléaire. Nous visons à la fois une baisse minimale de 40 % de la consommation énergétique totale d'ici 2050 (scénario RTE) et la sortie des énergies fossiles. Cela impose de supprimer les consommations inutiles et ostentatoires des plus riches, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'électrifier les consommations grâce à un mix 100 % ENR.

Pour ce qui concerne la France, nous proposons d'investir pour atteindre un mix électrique 100 % renouvelable d'ici 2050, dont les scénarios M0 de RTE et Négawatt montrent la faisabilité, composé principalement en 2050 de 36% de photovoltaïque, 31% d'éolien marin et 21% de terrestre. Le choix de sortir du nucléaire est guidé, entre autres, par l'absence de solution viable pour les déchets HAVL, ainsi que les conséquences potentiellement désastreuses d'un éventuel accident.

En conséquence, nous refusons tout soutien nouveau au nucléaire existant et futur, si ce n'est la recherche pour améliorer la gestion des risques et du démantèlement. Nous souhaitons ainsi sortir le nucléaire de la taxonomie verte, tout comme le gaz, et introduire une taxonomie noire pour pénaliser les activités économiques attentatoires à l'environnement.

4. Les projections 2050/2060 européennes laissent présager une forte croissance de la consommation d'électricité (80 %). Êtes-vous en faveur d'une action très dynamique de la Commission européenne pour développer le nucléaire dans les pays européens qui le souhaitent, et en particulier en France, bien au-delà des 14 EPR2 envisagés, alors que le parc actuel a déjà un âge moyen de 37 ans (80/90 GW en 2060/2080) ? Ceci devrait être clairement exposé dans le prochain Programme

Indicatif Nucléaire. Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse

Pour atteindre l'objectif d'énergie décarbonée d'ici 2050, la France devra réduire sa consommation finale d'énergie de 40%. Le scénario de référence sur les futurs énergétiques de RTE prévoit plutôt une hausse de la consommation finale d'électricité de l'ordre de 35% d'ici à 2050, tandis que les derniers scénarii de l'ADEME S1 et S2 anticipent même une augmentation cantonnée à 10-15%. Ce scénario tient compte de la poursuite des efforts annoncés en termes d'efficacité énergétique, et peut donc ne pas se réaliser. A l'inverse, si ces efforts accélèrent comme nous le souhaitons, la consommation finale d'électricité peut être moins élevée. Ainsi le scénario "Sobriété" prévoit une hausse de 15% seulement d'ici à 2050. Le scénario le plus pessimiste en termes de consommation d'électricité, dit « Réindustrialisation profonde », prévoit une hausse de 60%, à 755 TWh / an. Les analyses des experts de NégaWatt et de l'ADEME vont dans le même sens. L'étude à l'échelle européenne Clever prévoit quant à elle une hausse de 20 à 25% de la consommation électrique à l'échelle européenne, en misant sur une trajectoire de baisse de la consommation énergétique globale ambitieuse de -55%. Le chiffre que vous citez ici semble donc tout à fait exagéré et hors de propos.

Il convient d'intégrer le peuple français à la délibération en la matière. Ainsi, nous sommes favorables à une planification démocratique en matière d'énergie. Cela implique un important moment de débat et de montée en compétence générale de la population par les outils d'éducation populaire. Ainsi, le peuple français devra décider collectivement, en partant des besoins et de la connaissance des scénarii envisageables et de leurs multiples implications, de la trajectoire énergétique du pays. Il s'agit aussi d'un fort levier d'acceptabilité et d'adhésion à la politique énergétique nationale.

Par ailleurs, comme évoqué plus haut, la politique énergétique que nous mettrons en œuvre sera basée sur les trois piliers indispensables à la transition énergétique : sobriété, efficacité, recours aux énergies renouvelables. Nous mettrons en place un vaste plan d'investissement public dans la bifurcation écologique, financé par de nouvelles ressources propres, afin de développer massivement les énergies renouvelables.

Votre question, en rappelant l'âge moyen particulièrement élevé du parc nucléaire français et l'urgence de son remplacement par d'autres sources d'énergies, exclut clairement la montée en puissance du nouveau nucléaire. La croissance des besoins à court terme et l'immaturation du nouveau nucléaire imposent un constat : c'est aujourd'hui que nous sommes à la croisée des chemins. Nous sommes donc, encore une fois, opposés au développement du nucléaire dans l'Union européenne, qui n'est ni nécessaire ni souhaitable.

- 5. Êtes-vous favorables à l'engagement d'un vaste programme de recherche financé par l'Union européenne sur la 4ème génération de réacteurs surgénérateurs dans les perspectives d'un nucléaire décarboné durable et d'une souveraineté accrue de l'Union européenne ? Ceci est réalisable dans le cadre du traité Euratom par une augmentation significative de la dotation du programme cadre recherche fission et, pour les démonstrateurs et prototypes, par le recours à des instruments de financement type Emprunt Euratom ou Action Commune. En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons**

Le forum international « Génération IV » constate depuis sa création dans les années 2000 que les projets stagnent, qu'aucun des objectifs prévus pour 2030 ne sera atteint. Les investissements financiers orientés vers le nucléaire sont autant d'argent qui pourrait plutôt être utilisé dans la recherche en matière d'énergie renouvelable et de renforcement du réseau électrique pour assurer le foisonnement, pour permettre à d'autres technologies de parvenir à maturité. Si un scénario 100% EnR est tout à fait réalisable sans bond technologique majeur, le développement d'autres sources d'EnR serait plus utile à moyen terme. Le budget de 1,38 Md€ serait mieux utilisé en renforçant la recherche fondamentale et appliquée sur les EnR électriques et thermiques, notamment afin d'assurer une souveraineté continentale sur ces technologies, alors même que nous restons fortement dépendants de la Chine.

- 6. Êtes-vous favorable à l'engagement d'un programme de recherche financé par l'Union européenne, envisageable dans le cadre du traité Euratom, sur les SMR (Small Modular Reactors) et les AMR (Advanced Modular Reactors), dans les perspectives d'une décarbonation de réseaux de taille modeste et d'une flexibilité des objectifs (électricité, chaleur et production combinée) ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons**

Les SMR s'inscrivent en Europe dans une démarche entrepreneuriale largement privée. Il n'y a qu'en France que cette démarche est soutenue par le gouvernement. Nous savons que les SMR ne sont pas encore au stade du prototype, quant aux AMR, la Génération IV est en panne.

Comme démontré le mois dernier par le rapport de l'ingénieur Antoine Bonduelle du bureau E & E (études, expertises et recherches en climat-énergie), et expert auprès du GIEC, les SMR sont "une fiction industrielle" dont l'objectif est de "maintenir à flot la recherche française sur le nucléaire". Son rapport documente parfaitement le coût prohibitif des SMR et des AMR, encore plus important que celui des EPR.

L'argent du contribuable pourrait être dépensé de manière bien plus raisonnable et sérieuse. Aucune force politique soucieuse de sa crédibilité et de la bonne gestion des deniers publics ne peut soutenir cette solution.

7. Une volatilité considérable du marché de l'électricité contribue aujourd'hui à sacrifier l'économie de l'Union européenne et à renchérir à l'excès les prix de l'électricité. Êtes-vous favorable à une refonte structurelle de l'organisation du marché européen de l'électricité conduisant :

- A. A une prise en compte des spécificités des mix électriques nationaux, à la vérité des prix reflétant les coûts, (c'est-à-dire incluant dans le prix de chaque technologie les investissements nécessaires à la garantie de fourniture et à la stabilité des réseaux) ?
- B. A une préservation de la compétitivité des énergies pilotables, essentielles à nos économies, en veillant à ce que tous les surcoûts dus à l'intermittence soient affectés aux moyens de production qui les engendrent ?
- C. Et à l'obligation pour chaque État-membre de mobiliser des réserves de production pilotables et des flexibilités dimensionnées à hauteur de l'irrégularité de leur production ? Chaque État doit-il, en un mot, assumer les conséquences techniques, financières et sociétales de ses choix technologiques ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons

La lutte contre la hausse des prix de l'électricité est une urgence. Pour cela, il nous faudra sortir du marché européen de l'électricité, remettre en place des tarifs réglementés pérennes calculés à partir des coûts de production, pour les particuliers comme pour les entreprises, les collectivités locales et les bailleurs sociaux. Nous y incluons des objectifs sociaux, comme la gratuité des premiers kilowattheures, garantissant le droit à l'énergie pour les usages de base.

Cette proposition consiste à mettre en place un système public de planification et d'exploitation du parc de production français rémunérant les producteurs sur la base d'une grille tarifaire simple et équitable pour tous les consommateurs. Basée sur les coûts de production, cette grille garantirait une stabilité des prix, réglant ainsi de manière efficace et pérenne les effets de la volatilité des prix de l'électricité : plus de surprofits ou de pertes pour les producteurs, ce qui sécuriserait les investissements dans le parc électrique ; plus de prix qui s'envolent pour les consommateurs, les protégeant et leur permettant d'envisager les investissements d'efficacité énergétique et d'électrification des usages nécessaires à la transition énergétique.

Une telle décision pourrait être mise en œuvre en France rapidement de manière opérationnelle car elle ne remettrait pas en cause l'organisation actuelle des échanges transfrontaliers ni, bien sûr, la mutualisation des moyens de production via l'interconnexion physique du système électrique européen (qui est bien antérieure à la mise en place d'un marché concurrentiel).

Cette proposition exigerait de s'affranchir de certaines règles européennes, principalement du principe de libéralisation du marché de l'électricité promu depuis 1996 et figurant dans le traité de Lisbonne. Mais ces règles, largement contournées depuis des années, sont profondément remises en cause par la plupart des pays de l'Union européenne face à la crise actuelle.

À plus long terme, le mécanisme de marché qui gère aujourd'hui les échanges transfrontaliers gagnerait à être remplacé par un opérateur public centralisé européen, mais une telle évolution imposerait une décision collective à l'échelle européenne.

Nous remettons en place un service public national de l'électricité hors du marché tout en maintenant les interconnexions au niveau européen afin de garantir la solidarité entre États membres et ainsi assurer la sécurité d'approvisionnement sans passer par le marché. Ces politiques devront s'inscrire dans le cadre d'un pôle public de l'énergie. L'intégration des différents acteurs de la chaîne - EDF, Engie, RTE, Enedis, etc. - permettra une gestion plus efficace de la production, du transport et de la consommation d'électricité. Nous reviendrons à une exploitation 100% publique des barrages hydroélectriques et combattons la volonté de la Commission de les privatiser.

Enfin, nous garantirons que le prix payé par le consommateur final reflète uniquement les coûts de production plutôt que la spéculation pour que la facture des usagers n'alimente plus les dividendes des actionnaires. Cette solution est la seule qui permette d'investir sérieusement dans la qualité du réseau et le développement des énergies renouvelables.

- 8. L'essentiel des fournisseurs alternatifs d'électricité sont de simples négociants qui n'ont pas en France, contrairement à l'objectif assigné par la loi NOME, investi dans des capacités de production et ne sont que des traders, apportant un surplus au prix de l'électricité, sans valeur ajoutée ni responsabilités sur l'équilibre du réseau. Agirez-vous au parlement européen pour que le principe de concurrence porte sur des coûts de production toutes externalités incluses et pour que les distributeurs et revendeurs aient une réelle obligation de contribution à l'équilibre du réseau et à la stabilité des prix ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse.**

Nous sommes en total désaccord avec le dogme de la “concurrence libre et non faussée” imposé par la Commission européenne, qui empêche la constitution de pôles publics et la sortie des biens communs du marché. Nous ne voulons pas modifier le principe de concurrence comme votre question le suggère, mais rompre définitivement avec lui. L'énergie, et en particulier l'électricité, doit devenir un bien commun. Les spéculateurs n'ont pas vocation à perdurer dans un tel système.

L'application de notre vision à l'échelle européenne nécessitera une refonte des traités. La prise de pouvoir à l'échelle nationale sera un préalable, par l'abrogation de la loi NOME. La désobéissance unilatérale aux traités permettra la mise en œuvre d'un rapport de force, à l'image de la victoire obtenue par l'Allemagne : en refusant de mettre en concurrence ses entreprises de gestion d'eau potable et de production hydroélectrique, elle a obtenu dans une directive la sortie du secteur de l'eau potable du champ de la concurrence.

- 9. La Commission européenne agit en faveur d'une extension très importante des réseaux d'interconnexion transfrontaliers, sans prendre en compte les risques de déstabilisation du marché (surproductions ou pénuries d'électricité intermittente), avec une sous-évaluation de leurs impacts techniques, financiers et sociétaux. Êtes-vous favorable, en la matière, à l'application stricte du principe de subsidiarité et à une répartition des investissements européens cohérente avec la robustesse ou la fragilité du mix de chaque État-membre ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse**

Comme développé précédemment, nous maintiendrons les interconnexions au niveau européen afin de garantir la solidarité entre États membres, optimiser les intermittences et ainsi assurer la sécurité d'approvisionnement sans passer par le marché. Nous établirons également une planification publique européenne et nationale adaptée aux potentiels des différents territoires pour décupler la production d'électricité renouvelable au niveau européen

- 10. La santé économique et industrielle de l'Union européenne et sa souveraineté sont fragilisées par des règles environnementales plus rigoureuses. Êtes-vous favorables à une prise en compte progressive et équilibrée de la part d'énergie grise dans le commerce international (taxe CO2 et crédits carbone) ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse**

Le diagnostic posé par votre question est erroné. Les difficultés économiques de l'Union européenne découlent d'un dogmatisme en faveur de la concurrence et du libre-échange déconnecté de toute analyse sérieuse de la situation économique internationale.

En outre, « l'activité économique n'a de sens qu'au service d'autre chose qu'elle-même ». Cette phrase d'André Gorz est plus que jamais d'actualité. Une action résolue en faveur de la protection du climat et de la biodiversité est une priorité absolue. L'intérêt général humain le commande. Nous refusons donc toute « pause » sur les règles environnementales européennes, et souhaitons mettre pleinement en œuvre le Pacte vert pour le renforcer ensuite par un deuxième volet plus ambitieux lors de la mandature 2024-2029.

Le marché carbone (SEQE-UE) et les quotas d'émissions se sont avérés inefficaces voire contre-productifs. Nous voulons acter cette défaillance, et instaurer à la place une véritable planification de la réduction des émissions des secteurs énergétiques et industriels, par le biais d'objectifs sectoriels contraignants, et d'un objectif de réduction des émissions pour la période 2021-2030 conforme au respect de l'Accord de Paris, notamment en appliquant le principe pollueur-payeur pour les entreprises.

La prise en compte de l'énergie grise dans la transition énergétique nous invite à adopter une vision plus systémique des consommations d'énergie : l'énergie grise est présente en filigrane dans toutes les dépenses des ménages, puisqu'une grande partie de nos produits sont importés. Il faut par conséquent une réelle taxe carbone aux frontières, intégrant notamment les émissions liées au transport des importations ainsi que les conditions environnementales et sociales de production. Enfin, nous proposons de mettre fin à tous les accords de libre-échange, qui en plus de faire subir une concurrence déloyale aux productions françaises et européennes, augmentent la part d'énergie grise du commerce international.

- :- :- :- :-

RÉPONSES LES RÉPUBLICAINS / F.X. BELLAMY

1- Vous engagez-vous à œuvrer pour une application stricte des clauses du traité EURATOM, qui engage les pays européens à favoriser le développement et le déploiement de l'énergie nucléaire civile dans toutes ses formes (parc actuel et futur), et du principe de subsidiarité dans le domaine de l'énergie, en conformité avec le traité de Lisbonne ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

Oui bien entendu. Nous sommes la seule famille politique à défendre l'énergie nucléaire avec constance une grande constance depuis des décennies.

La bataille en faveur de l'énergie nucléaire est essentielle car c'est la souveraineté énergétique de la France, la puissance de l'Europe et son autonomie énergétique, la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat des Français que nous défendons. **En toute logique, l'Union européenne se doit d'appliquer strictement les clauses du traité EURATOM que vous évoquez.**

Nous proposons dans notre programme que **l'Union européenne puisse financer un grand programme de construction de centrales nucléaires dans tous les États membres qui le souhaitent** pour nous assurer une énergie décarbonée à bas coût et garantir notre souveraineté énergétique. Toutes les études scientifiques sérieuses montrent toutefois que nous ne pourrions pas nous passer de l'énergie nucléaire pour atteindre la neutralité carbone en 2050. La France doit donc obtenir que l'effort européen d'investissement pour la décarbonation (notamment à travers le plan de relance européen) soutienne prioritairement le développement de la filière nucléaire dans toute l'Europe. Non seulement c'est mieux que de financer des éoliennes, qui ne permettent pas d'assurer la permanence de la production électrique et ne contribuent pas du tout à la préservation de nos paysages, mais ce sera le plus efficace pour apporter aux Européens une énergie autonome, qui réduira encore les émissions de gaz à effet de serre du continent qui est déjà le plus vertueux au monde.

Ce programme de développement de l'énergie nucléaire est d'autant plus nécessaire que l'Union européenne se trouve encore dans une situation de grande dépendance énergétique puisqu'elle importait plus de 55 % de son énergie en 2021.

Nous souhaitons que l'Union européenne mobilise massivement des fonds européens, notamment par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissements (BEI), pour rattraper le retard de la filière nucléaire que MM. Hollande et Macron ont affaibli depuis 2012. Conformément à notre combat mené depuis 2019 au Parlement européen, nous travaillerons lors de la prochaine mandature à ce que l'énergie nucléaire bénéficie des mêmes avantages que les autres énergies décarbonées. Nous accorderons une attention toute particulière à l'inclusion dans les « *contrats pour la différence* » (CFD) des investissements dans le parc nucléaire existant à laquelle l'Allemagne s'est opposée.

Nous défendons également la liberté pour chaque État membre de déterminer son mix énergétique et la part d'énergies renouvelables qu'il souhaite tant que sa production énergétique est décarbonée, comme c'est le cas de la France avec le nucléaire. Par conséquent, nous nous opposons à ce que l'Union européenne fixe des objectifs quantitatifs en termes de part des énergies renouvelables dans le mix énergétique des États membres. Nous sommes favorables au principe de subsidiarité dans le domaine de la politique énergétique.

2- Considérez-vous que l'objectif d'énergie décarbonée doit seul primer, dans tous les textes européens sur l'énergie, sur des objectifs techniques qui relèvent du principe de subsidiarité (par exemple des objectifs de développement des énergies renouvelables), chaque pays ayant la liberté de s'appuyer sur ses ressources propres

et ses ambitions technologiques ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

Seul le principe de décarbonation de la production de notre énergie doit compter et cet objectif doit être fixé au niveau de l'Union européenne pour être efficace. Pour Les Républicains, l'énergie nucléaire doit être pleinement reconnue comme étant une énergie décarbonée, propre, respectueuse de l'environnement. Le mix énergétique décarboné relève ensuite de la décision des États membres, conformément au principe de subsidiarité.

3- Vous engagerez-vous à œuvrer à une révision des multiples textes proposés par la Commission européenne pour que l'énergie nucléaire bénéficie, en cohérence avec l'esprit et la lettre de ces traités, des mêmes avantages que les autres énergies décarbonées ?

Taxonomie en levant les conditions techniques particulières simplement destinées à écarter le nucléaire, en particulier son régime transitoire.

Face à la gauche, aux écologistes et aux macronistes, nous nous sommes battus lors de la précédente mandature pour **inclure le nucléaire dans la taxonomie verte européenne**. Nous continuerons à faire de même au cours du prochain mandat.

La droite française porte ainsi une vision d'une écologie conservatrice fondée sur la liberté, une écologie réaliste et pragmatique. Elle se fonde sur la science, repose sur la conciliation de la modernité et du progrès technique avec le respect de la nature et la biodiversité. Nous privilégions dans notre politique énergétique la raison et le progrès sur l'émotion, la transmission sur la déconstruction, les solutions sur l'idéologie, la responsabilisation et l'incitation sur la punition.

b. Ensemble des outils financiers associés au Budget régulier de l'Union Européenne, au Pacte Vert, au Fit-for-55, au NextGenerationEU et au REPowerEU,

Nous avons également lutté pour permettre à la filière nucléaire de bénéficier des 210 milliards d'euros des fonds du plan européen *RePowerEU*. **Par la persistance de notre combat, le nucléaire n'est plus exclu par principe des politiques européennes**. Nous sommes favorables à ce que **la filière nucléaire puisse bénéficier de tous les financements possibles au niveau européen que vous évoquez**.

4- Les projections 2050/2060 européennes laissent présager une forte croissance de la consommation d'électricité (80 %). Êtes-vous en faveur d'une action très dynamique de la Commission européenne pour développer le nucléaire dans les pays européens qui le souhaitent, et en particulier en France, bien au-delà des 14 EPR2 envisagés, alors que le parc actuel a déjà un âge moyen de 37 ans (80/90 GW en 2060/2080) ? Ceci devrait être clairement exposé dans le prochain Programme Indicatif Nucléaire.

Oui nous y sommes bien évidemment favorables.

Si le gouvernement français (avec plus de 10 ans de retard à cause de MM. Hollande et Macron !) s'est déjà engagé dans la relance du secteur du nucléaire au travers du souhait de construire 14 EPR, cet objectif constitue néanmoins un défi considérable tant la France souffre d'un excès de normes, d'une perte de compétences et de ressources humaines et d'une impuissance publique généralisée à cause de la gestion désastreuse de MM. Hollande et Macron depuis 2012.

La réalisation de cet objectif nécessiterait la livraison d'un EPR tous les deux ans à partir de 2030 alors même que l'installation de l'EPR de Flamanville a duré plus de 15 ans. Or, une décarbonation totale nécessiterait, en raison de l'augmentation de la consommation d'électricité que vous évoquez, la mise en fonctionnement d'au moins 32 EPR contre les 14 prévus par le Gouvernement. Ce dernier prévoit la mise en service d'un EPR par an à partir

de 2037 ; ce qui ne permettrait pas d'atteindre la décarbonation totale avant 2068. Pour atteindre cet objectif en 2050, il faudrait doubler le rythme de livraison des EPR avec deux mises en service par an. Pour y parvenir, **l'Union européenne doit donc accompagner avec volontarisme les pays qui le souhaitent dans leur politique de développement de leur parc nucléaire.**

5- Êtes-vous favorables à l'engagement d'un vaste programme de recherche financé par l'Union européenne sur la 4ème génération de réacteurs surgénérateurs dans les perspectives d'un nucléaire décarboné durable et d'une souveraineté accrue de l'Union européenne ? Ceci est réalisable dans le cadre du traité Euratom par une augmentation significative de la dotation du programme cadre recherche fission et, pour les démonstrateurs et prototypes, par le recours à des instruments de financement type Emprunt Euratom ou Action Commune. En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

Oui nous y sommes favorables.

Le nucléaire représente un atout majeur pour assurer la transition indispensable vers la production d'électricité supplémentaire dont nous aurons besoin pour réussir la décarbonation de notre économie et de nos modes de vie ainsi que la « deuxième électrification » du continent européen. Les AMR et les SMR notamment présentent des avantages significatifs. Petits réacteurs à eau pressurisée, les SMR permettraient de faire passer le nucléaire du mode projet au mode industriel (réacteurs fabriqués en usine, à la chaîne avec des travaux sur site fortement simplifiés). Le développement de ces derniers permettrait donc d'accélérer la décarbonation, de limiter les besoins en gaz et de renforcer notre sécurité énergétique. **Un projet majeur concerne également la 4ème génération de réacteurs nucléaires, abandonné à deux reprises sous la pression des écologistes (projets Superphénix et Astrid).** Cette technologie présente l'atout que la surgénération utilise du combustible usé dont la France regorge à l'usine de retraitement de La Hague. Il est également primordial de soutenir le projet du micro-surgénérateur à neutrons rapides NAAREA qui permet de produire de l'électricité à la fois en base et en pointe, et qui palie également à la principale externalité du nucléaire en réduisant significativement les déchets de longue vie. Ces technologies ambitieuses présentent des avantages significatifs pour notre futur énergétique. Il est donc du devoir de l'Union européenne de **participer au financement de l'ensemble des programmes de recherche relatifs aux nouvelles technologies en lien avec l'énergie nucléaire.**

6- Êtes-vous favorable à l'engagement d'un programme de recherche financé par l'Union européenne, envisageable dans le cadre du traité Euratom, sur les SMR (Small Modular Reactors) et les AMR (Advanced Modular Reactors), dans les perspectives d'une décarbonation de réseaux de taille modeste et d'une flexibilité des objectifs (électricité, chaleur et production combinée) ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons

Oui nous y sommes favorables (voir plus haut).

7- Une volatilité considérable du marché de l'électricité contribue aujourd'hui à sacrifier l'économie de l'Union européenne et à renchérir à l'excès les prix de l'électricité. Êtes-vous favorable à une refonte structurelle de l'organisation du marché européen de l'électricité conduisant :

a. A une prise en compte des spécificités des mix électriques nationaux , à la vérité des prix reflétant les coûts, (c'est-à-dire incluant dans le prix de chaque technologie les investissements nécessaires à la garantie de fourniture et à la stabilité des réseaux) ?

La politique énergétique de l'Union européenne s'inscrit aujourd'hui dans une idéologie pro-énergies renouvelables qui met de côté la réalité des faits et écarte tout bon sens. En effet, les énergies renouvelables intermittentes s'avèrent être limitées. Leur coût de production est plus élevé que le gaz et le nucléaire. Et même si ce dernier a tendance à diminuer, il est nécessaire de rappeler que **les énergies renouvelables génèrent toujours des coûts cachés, dont les coûts de fonctionnement du réseau induits par l'intermittence, mais surtout les coûts de raccordement non inclus dans les coûts annoncés**, plaçant *de facto* les technologies intermittentes en défaut par rapport au nucléaire ou à l'hydraulique. En effet, la mise en place de ces moyens de production demande de redimensionner le réseau en créant de nouvelles lignes, sans recourir aux lignes haute-tension aériennes et nécessitant donc d'être enterrées de façon onéreuse. A titre d'exemple, l'État a prévu de déboursier près de 40 milliards d'euros, qui ne sont pas pris en compte dans les coûts de production pour le raccordement des parcs éoliens offshore dont la mise en service est prévue prochainement. De fait, **il est primordial que le marché européen de l'électricité prenne en compte les spécificités des mix électriques nationaux ainsi que la vérité des prix reflétant les coûts et que l'ensemble des surcoûts dus à l'intermittence soient affectés aux moyens de production qui les engendrent. Nous sommes donc favorables à l'application stricte du principe de subsidiarité.**

b. A une préservation de la compétitivité des énergies pilotables, essentielles à nos économies, en veillant à ce que tous les surcoûts dus à l'intermittence soient affectés aux moyens de production qui les engendrent ?

Nous sommes favorables à la fin progressive des subventions aux énergies renouvelables intermittentes et en particulier aux éoliennes.

c. Et à l'obligation pour chaque État-membre de mobiliser des réserves de production pilotables et des flexibilités dimensionnées à hauteur de l'irrégularité de leur production ?

Chaque État doit avoir la main sur son mix énergétique, conformément au principe de subsidiarité, ce qui compte pour nous, c'est la décarbonation de la production énergétique. En parallèle, bien qu'en baisse, le charbon a représenté plus de 60% de la pollution du secteur de l'électricité de l'Union européenne en 2022 en particulier en Allemagne et en Pologne. Les 10 centrales à charbon les plus polluantes d'Europe ont produit 13% des émissions totales de l'UE. Ces centrales doivent fermer le plus rapidement possible. Aussi, les États comme l'Allemagne qui ont fait le choix de s'affranchir du nucléaire et qui ont par conséquence réouvert leurs centrales à charbon doivent assumer leurs errements. Ainsi, nous voulons **faire peser sur les États membres une taxe européenne sur les centrales à charbon.**

Chaque État doit-il, en un mot, assumer les conséquences techniques, financières et sociétales de ses choix technologiques ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

Oui, nous sommes favorables à l'application du principe de subsidiarité dans le domaine de la politique énergétique.

8- L'essentiel des fournisseurs alternatifs d'électricité sont de simples négociants qui n'ont pas en France, contrairement à l'objectif assigné par la loi NOME, investi dans des capacités de production et ne sont que des traders, apportant un surplus au prix de l'électricité, sans valeur ajoutée ni responsabilités sur l'équilibre du réseau. Agirez-vous au parlement européen pour que le principe de concurrence porte sur des coûts de production toutes externalités incluses et pour que les distributeurs et revendeurs aient une réelle obligation de contribution à l'équilibre du réseau et à la stabilité des prix ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse.

Nous sommes favorables à la liberté en ce qui concerne les distributeurs et les revendeurs dans le respect de la loi NOME.

L'Accès régulé au nucléaire historique (ARENH) portait un double objectif : d'une part, garantir aux consommateurs une offre diversifiée et réduire leur facture d'électricité ; et d'autre part, inciter ces nouveaux opérateurs à produire de l'électricité en concurrence à EDF. La régulation des prix aurait ainsi théoriquement dû protéger les consommateurs, particuliers comme entreprise.

Mais ce mécanisme n'a pas vraiment joué son rôle. Les consommateurs ont subi de plein fouet les effets de la hausse des prix de l'électricité, dans une moindre mesure pour nos concitoyens qui ont vu leur tarif plafonné à 130 €/MWh via le tarif réglementé, mais sans ménagement pour nos industries qui ont douloureusement subi cette hausse insupportable. Nous nous souviendrons longtemps des boulangers, des PME et tant d'autres qui ont vu les prix monter jusqu'à 250 euros du mégawattheure conduisant inexorablement à la faillite et à la désindustrialisation. Ainsi, non seulement la régulation n'a pas permis de protéger les consommateurs, mais elle n'a en prime pas permis non plus d'atteindre son objectif d'instaurer une concurrence à EDF pour la production d'électrons en accompagnant l'émergence des fournisseurs alternatifs d'électricité, en distribution comme en production. L'ARENH devait en effet permettre à ces fournisseurs d'acheter à EDF de l'électricité nucléaire à un prix régulé, fixé par l'État à 42 €/MWh, et ce, sans obligation de volume ni de construction d'unités de production. Ils ont donc profité de cette manne qui, en cas de prix nettement supérieurs à 42 €/MWh leurs permettaient d'acheter à EDF sa production pour la revendre sur le marché SPOT avec une marge factice, parfois jusqu'à 200 - 300 €/MWh ; et à l'inverse en cas de prix bas proche de zéro ou même négatifs, à ne pas se fournir chez EDF mais sur le marché SPOT.

Sans aucun doute, c'est bien pour EDF que l'arbitrage a été catastrophique. Pendant toutes ces années, l'électricien a dû vendre plus du quart de sa production à quarante-deux euros quand les prix de marché montaient à 200 euros, voire même a été contraint d'acheter de l'électricité à ce prix pour la revendre au prix régulé aux fournisseurs alternatifs, engendrant d'énormes pertes. A l'inverse, la compagnie n'a pas pu profiter d'une revente assurée en cas de prix du marché trop bas.

Treize ans après, le résultat est sans appel : les pertes pour EDF ont été très importantes, et elles se sont cumulées avec la demande du gouvernement de financer le bouclier énergétique à 8 milliards d'euros qui fût récemment déployé. L'entreprise est désormais dans une situation difficile, avec une dette de plusieurs dizaines de milliards d'euros, la plus importante dette privée d'Europe.

L'ARENH est un véritable boulet pour l'énergéticien, qui permet d'ailleurs toujours aux fournisseurs alternatifs d'obtenir des rentabilités injustifiées sur son dos sans assumer aucun risque industriel et sans produire, pour une très large majorité d'entre eux, le moindre électron de façon autonome.

Bien plus grave encore, ce mécanisme aggrave surtout sa capacité à financer ses investissements industriels futurs et il constitue un sérieux frein à la mise en place des contrats d'effacement dont nous avons tant besoin pour gérer la sobriété et les économies de prix si bénéfiques aux entreprises françaises.

Finalement, au-delà de l'aspect purement financier, cette suradministration étatique a surtout conduit à gérer les prix de l'électricité avec une vision de court-terme calquée sur un agenda politique délétère quand on sait combien ce secteur stratégique demande de voir loin pour accroître sa résilience, préparer les investissements nécessaires à la filière et donner une perspective stable sur l'évolution des prix, nécessaire aux industriels français énormément handicapés par l'incertitude et la volatilité de ces derniers. La fin de l'ARENH est prévue pour 2025. **Nous nous opposons à son renouvellement. Il est nécessaire que le principe de concurrence porte sur des coûts de production toutes externalités**

incluses et pour que les distributeurs et revendeurs aient une réelle obligation de contribution à l'équilibre du réseau et à la stabilité des prix. Nous agissons en ce sens au Parlement européen au cours de la prochaine mandature.

9- La Commission Européenne agit en faveur d'une extension très importante des réseaux d'interconnexion transfrontaliers, sans prendre en compte les risques de déstabilisation du marché (surproductions ou pénuries d'électricité intermittente), avec une sous-évaluation de leurs impacts techniques, financiers et sociétaux. Êtes-vous favorable, en la matière, à l'application stricte du principe de subsidiarité et à une répartition des investissements européens cohérente avec la robustesse ou la fragilité du mix de chaque État-membre ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse.

La réforme du marché européen de l'électricité doit se poursuivre. La décorrélation des prix du gaz et de l'électricité doit être mise en œuvre et les prix de marché se rapprocher ainsi des coûts de production. Nous souhaitons multiplier les interconnexions des réseaux électriques entre États membres qui permettent à la France de tirer avantage de notre filière nucléaire d'excellence et d'exporter notre électricité en Europe.

Nous nous opposons également au démantèlement de nos grands services publics en réseau au nom d'un principe de concurrence qui ne peut être pertinent dans leur contexte spécifique (électricité, rail par exemple). L'exploitation de notre exceptionnel réseau de barrages doit rester entre les mains d'Électricité de France (EDF) et ne doit pas être concédée à des opérateurs privés. C'est une question de sécurité stratégique et de maîtrise technologique.

Conformément au principe de liberté technologique, nous ne souhaitons pas opposer les énergies renouvelables intermittentes et l'énergie nucléaire. Les soutiens financiers européens doivent pouvoir aller à ces deux types d'énergies décarbonées et l'Europe doit soutenir fermement l'énergie nucléaire. Chaque État membre doit rester libre de son mix énergétique.

L'Europe ne devrait pas contraindre les États membres à porter à un pourcentage donné le niveau des énergies renouvelables intermittentes dans leur mix énergétique mais un pourcentage d'énergies décarbonées, dont fait partie l'énergie nucléaire, sur le chemin de la décarbonation. La France se retrouve dans une situation kafkaïenne : elle est sommée de remplacer du décarboné nucléaire pilotable par du décarboné renouvelable non pilotable. A ce titre, la France est par ailleurs en retard sur les objectifs intermédiaires de Bruxelles puisque la part des renouvelables n'était que de 19,3% en 2021 pour un objectif de 23%. Nous allons nous battre pour faire évoluer cette réglementation au Parlement européen.

10- La santé économique et industrielle de l'Union européenne et sa souveraineté sont fragilisées par des règles environnementales plus rigoureuses. Êtes-vous favorables à une prise en compte progressive et équilibrée de la part d'énergie grise dans le commerce international (taxe CO2 et crédits carbone) ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse.

Le combat pour la défense du nucléaire que nous menons depuis des décennies est fondamental car c'est la souveraineté énergétique de la France, la compétitivité de nos entreprises et le pouvoir d'achat des Français que nous défendons mais aussi plus largement la santé économique et industrielle de l'Union européenne.

La politique de la Commission européenne s'est traduite par une fragilisation de notre souveraineté du fait de règles environnementales toujours plus rigoureuses à l'égard de nos entreprises, mettant en péril notre tissu industriel. Face aux distorsions de concurrence, nous avons mené une bataille décisive pour redonner de la compétitivité à nos entreprises et les préserver en obtenant la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux

frontières (MACF). Il s'agissait de l'une des principales mesures de notre programme de 2019, cette mesure fondamentale contribue à la fois à protéger notre environnement mais aussi à rétablir l'équité entre les producteurs européens et les exportateurs étrangers. En effet, le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est un prolongement du marché carbone européen, déjà en vigueur pour les entreprises de l'UE. Ainsi, grâce à l'instauration de ce mécanisme, le prix de la tonne de CO₂ s'appliquera à nos frontières européennes. Les importateurs de produits concernés par le mécanisme devront mesurer les émissions associées aux produits et payer un coût du carbone équivalent à celui payé par les producteurs européens. L'objectif de ce mécanisme est donc de prévenir les fuites de carbone, c'est-à-dire le déplacement des émissions vers des pays non européens par la délocalisation des entreprises. Ce mécanisme préserve ainsi la compétitivité de nos entreprises et favorise la réindustrialisation de notre continent. Il protège les industries nationales en les mettant sur un pied d'égalité avec les entreprises exportatrices installées dans des pays où les normes environnementales sont moins strictes. La lutte pour la préservation de l'environnement ne doit pas se faire sur le dos de nos entreprises. Vitales pour notre économie, créatrices d'emplois, les entreprises européennes doivent demeurer compétitives face aux entreprises tierces à l'Union européenne qui ne se préoccupent pas de l'environnement. Ainsi, afin de mettre fin aux trous dans la raquette qui pénaliseraient fortement nos entreprises, les poussant à délocaliser leurs usines, il est donc vital d'étendre le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières en y incluant les produits finis et la part d'énergie grise dans le commerce international.

En conclusion, le nucléaire n'est pas un choix mais une nécessité pour la France et pour l'Union européenne. Dans la continuité du combat que notre famille politique mène pour la défense et la promotion de l'énergie nucléaire, nous continuerons à lutter avec conviction contre l'idéologisme vert porté par l'alliance entre la gauche, les verts et les macronistes qui saborde notre souveraineté énergétique, industrielle et économique.

- :- :- :- :-

RÉPONSES PCF / P. DEFFONTAINES

Pris de court par les dates de réponse que vous m'indiquez qui ne me permette pas de reboucler avec nos partenaires, je vais ici vous répondre en toute rigueur au nom de l'Engagement mais vous pourrez considérer que notre mouvement est totalement en phase avec ses partenaires sur ces questions.

Vous trouverez tout d'abord ci-joint un court communiqué de juillet dernier exposant en quelques lignes la position de l'Engagement sur l'énergie nucléaire. Ce communiqué répond à certaines de vos questions.

Je passe ensuite en revue succinctement les différents points de votre questionnaire :

1. Oui

2. Oui

3. Oui

4. Oui. Vous pouvez ici vous référer au communiqué joint au présent mail.

5. Oui

6. Oui

7. Oui à 7 a, b et c

8. Oui. Nous ne pouvons pas admettre que l'organisation du marché de l'électricité ait pour conséquence l'enrichissement indu de traders sans valeur ajoutée au détriment des consommateurs, ménages et entreprises, et au détriment des producteurs d'énergie électrique, EDF en premier lieu (et donc aussi indirectement au détriment des contribuables).

9. Oui. D'une manière générale, la politique énergétique doit rester une prérogative souveraine de chacun des États-membres, qui devront néanmoins œuvrer de concert pour une interconnexion des réseaux au niveau adéquat, celle-ci devenant une nécessité de plus en plus critique avec le fort accroissement prévu de la consommation d'énergie électrique au sein de l'Union européenne.

10. Oui sur le principe. La définition et les modalités d'application de ces mesures devront faire l'objet d'analyses approfondies afin d'en prendre en compte tous les aspects (ex: pertinence des mesures, caractère opérationnel, impact sur nos exportations etc.).

Les réponses aux questions 9 et 10 nécessiteraient certainement un complément mais j'espère toutefois avoir pu ici vous éclairer sur nos positions sur ces matières.

Cordialement.

Manuel Sanchez

L'Engagement.

Délégué Environnement-Agriculture

RÉPONSES EELV / MARIE TOUSSAINT

Vous avez contacté Marie Toussaint, députée et tête de liste Europe Écologie pour les élections du 9 juin.

Vous trouverez notre programme sur notre site : <https://ecologie2024.eu/manifesto>

Voici en pièce jointe quelques éléments sur notre vision du monde et nos propositions pour l'Europe.

En vous souhaitant une excellente journée,

Cordialement,

NOUVEAU RÉGIME CLIMATIQUE ET EXPLOSION DES INÉGALITÉS : NE REGARDONS PAS AILLEURS

Au moment de voter pour les prochaines élections européennes, prenez un instant et souvenez-vous : depuis toujours, les Écologistes ont été les seuls à dire la vérité sur la crise environnementale, les seuls à avertir sur les dangers que faisait courir à la planète et à nous-mêmes l'actuel modèle économique. Quand vous rentrerez dans l'isolement, il faudra s'en souvenir. Parce qu'une fois encore, les autres partis sous-estiment la gravité de la situation, quand ils ne la nient pas tout simplement. Ils continuent à faire des promesses faciles basées sur de fausses analyses. Ils attaquent aujourd'hui, ou laissent faire en affichant une passivité complice, tous les acquis liés à la protection de la nature et de la démocratie obtenus depuis des décennies. À des degrés divers, ils prétendent que tout peut continuer comme avant. Ce n'est pas vrai. Il faut changer de modèle : l'obsession de la croissance mène à la destruction du monde vivant, et donc du monde humain. Nous sommes entrés dans un nouveau régime climatique qui conditionne notre avenir. Ne pas le comprendre c'est tourner le dos à la réalité. Le danger climatique est la grande menace de notre temps. Nous sommes à l'heure des choix. Nous devons nous adapter à une situation qui s'aggrave tous les jours, et faire face à la fois à la dégradation de la situation sociale et à la crise écologique. Soit nous continuons avec le modèle actuel et nous nous enfonçons dans le chaos, soit nous inventons les protections du 21ème siècle dont nous avons besoin. Nous proposons une autre approche des politiques publiques : prendre soin des gens et de la planète au lieu de faire du profit la mesure de toute chose.

- **LA GUERRE EN UKRAINE MARQUE UN TOURNANT : PENSER LA GÉOPOLITIQUE DU CLIMAT ET SORTIR DE NOS DÉPENDANCES** Si la guerre en Ukraine a attiré à juste titre l'attention des opinions publiques sur la faiblesse de l'Europe de la défense, la question de nos dépendances énergétiques frappe moins les esprits. C'est pourtant un terrible talon d'Achille que de dépendre du gaz russe quand nous nous opposons aux visées impérialistes de Vladimir Poutine. L'addiction aux énergies fossiles dénoncée de tout temps par les Écologistes nous rend fragiles. Les grands discours sur la puissance européenne sont des mots creux tant que l'Europe ne se donne pas les moyens de son indépendance énergétique. La sortie des énergies fossiles est donc une double urgence : écologique et géopolitique. Nous devons également comprendre qu'il est essentiel de produire en Europe

ce dont nous avons besoin en Europe. Notre souveraineté doit être industrielle, alimentaire, diplomatique et militaire.

UNE EUROPE QUI AGIT POUR SAUVER LE CLIMAT Inondations, gels tardifs, sécheresses, feux de forêt. Nous vivons tous les jours les conséquences du dérèglement climatique. Il n'est plus possible de regarder ailleurs. Nous devons à la fois continuer à nous battre pour juguler la hausse globale des températures et nous adapter au nouveau régime climatique. Cela implique de mettre en place des politiques cohérentes et ambitieuses.

- **OBJECTIF 100% RENOUVELABLES EN 2040** Si nous voulons nous donner une chance de respecter les objectifs de l'Accord de Paris, l'Union européenne doit viser une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 70% en 2030, et atteindre le 100% renouvelables dès 2040. Il faut être réaliste : le redéploiement du nucléaire ne sera pas susceptible de répondre à cette urgence. Seules la sobriété et les énergies renouvelables nous permettront d'atteindre cet objectif. C'est possible, avec de la volonté politique, si nous nous en donnons les moyens. Nous proposons d'établir une stratégie européenne pour la sobriété et pour lutter contre la gabegie énergétique. Nous proposons d'augmenter la production des énergies renouvelables et le déploiement de réseaux électriques européens, de sortir du charbon en 2030, du gaz en 2035, d'interdire immédiatement tout nouveau projet fossile en Europe et de mettre en place un plan de démantèlement des oléoducs et gazoducs ainsi que des infrastructures fossiles offshore (en mer).

- **UN FONDS DE SOUVERAINETÉ ÉCOLOGIQUE POUR SORTIR DES ÉNERGIES FOSSILES** Aujourd'hui, les firmes européennes du pétrole et du gaz continuent à investir dans de nouvelles exploitations d'énergies fossiles quand les scientifiques et l'Agence Internationale de l'Énergie nous demandent de ne plus en ouvrir aucune. Nous avons obtenu la mise en place d'un devoir de vigilance climatique par les plus grandes entreprises, mais cela ne suffira pas. Nous devons reprendre en main les entreprises pétro-gazières européennes afin de réorienter l'ensemble de leurs investissements vers les énergies renouvelables. C'est bon pour la planète, c'est bon pour l'emploi, c'est bon pour notre souveraineté et notre indépendance à l'égard de régimes autoritaires comme la Russie de Vladimir Poutine, le Qatar ou l'Azerbaïdjan. Nous proposons un Fonds européen de souveraineté écologique, adossé à la BEI, pour que l'Europe devienne actionnaire majoritaire des entreprises pétro-gazières et puisse réorienter l'intégralité de leur stratégie vers le respect de l'Accord de Paris pour le climat. Ce fonds sera doté de 100 milliards d'euros, soit un peu moins que ce que l'Europe a accordé aux entreprises fossiles en 2022. Retrouvez l'ensemble de notre analyse et nos propositions pour mener la bataille pour le climat sur notre site. Sur les questions de défense, retrouvez nos propositions dans la partie "L'Union européenne, actrice de la paix dans le monde".

- :- :- :- :-

RÉPONSES « RASSEMBLEMENT NATIONAL » / J. BARDELLA

Vous engagez-vous à œuvrer pour une application stricte des clauses du traité EURATOM, qui engage les pays européens à favoriser le développement et le déploiement de l'énergie nucléaire civile dans toutes ses formes (parc actuel et futur), et du principe de subsidiarité dans le domaine de l'énergie, en conformité avec le traité de Lisbonne ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

Défendant l'indépendance énergétique de la France et, par extension, celle de l'Europe, nous sommes favorables à l'application de ce traité. À cette fin, les tergiversations d'Emmanuel Macron en matière de politique énergétique et de soutien à notre filière nucléaire, ont fait prendre à la France un retard important. Le développement du nucléaire en Europe et notamment des nouvelles générations, plus sobres et plus vertueuses (notamment dans la consommation et le réemploi des combustibles), doit être impérativement soutenu par l'Union européenne en application du traité EURATOM. Toutefois, nous respectons la pleine souveraineté des États dans le choix de leurs sources d'énergie. Chaque État doit rester maître de son outil énergétique et de ses choix. Ainsi nous refusons les objectifs imposés à la France en matière de développement des EnRi tout comme nous refusons d'imposer aux autres États des objectifs en la matière.

Considérez-vous que l'objectif d'énergie décarbonée doit seul primer, dans tous les textes européens sur l'énergie, sur des objectifs techniques qui relèvent du principe de subsidiarité (par exemple des objectifs de développement des énergies renouvelables), chaque pays ayant la liberté de s'appuyer sur ses ressources propres et ses ambitions technologiques ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

L'objectif d'énergie décarbonée est un objectif majeur mais il ne peut, à lui seul, guider la politique énergétique d'un pays. La sécurité de l'approvisionnement et l'indépendance énergétique sont d'autres critères majeurs à prendre en compte. C'est pourquoi le Rassemblement National refuse la logique folle de fonder une stratégie énergétique uniquement sur les EnRi qui sont aléatoires et obligent à sécuriser l'approvisionnement avec du gaz ou du charbon voire du fioul. Encore une fois, chaque État reste libre de ses choix selon sa volonté et sa situation. La France peut, elle, bénéficier d'une énergie fortement décarbonée grâce à sa filière nucléaire.

Vous engagerez-vous à œuvrer à une révision des multiples textes proposés par la Commission européenne pour que l'énergie nucléaire bénéficie, en cohérence avec l'esprit et la lettre de ces traités, des mêmes avantages que les autres énergies décarbonées ?

- a. Taxonomie en levant les conditions techniques particulières simplement destinées à écarter le nucléaire, en particulier son régime transitoire.***
- b. Ensemble des outils financiers associés au Budget régulier de l'Union Européenne, au Pacte Vert, au Fit-for-55, au NextGenerationEU et au REPowerEU, En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.***

Le Rassemblement National s'est déjà engagé sur ces textes en proposant ou en soutenant des amendements qui visent à supprimer le caractère transitoire du nucléaire. Ce statut est totalement incohérent : il condamne les États, à terme, à remplacer leur outil nucléaire par des EnRi soit investir massivement pour remplacer une énergie décarbonée par des énergies intermittentes et moins décarbonées ! Il faut bien évidemment que ces textes encouragent, sans aucune discrimination, le développement du nucléaire.

Les projections 2050/2060 européennes laissent présager une forte croissance de la consommation d'électricité (80 %). Êtes-vous en faveur d'une action très dynamique de la Commission européenne pour développer le nucléaire dans les pays européens qui le souhaitent, et en particulier en France, bien au-delà des 14 EPR2 envisagés, alors que le parc actuel a déjà un âge moyen de 37 ans (80/90 GW en 2060/2080) ? Ceci devrait être clairement exposé dans le prochain Programme Indicatif Nucléaire. Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse

Une telle action est essentielle. Une importante partie de la décarbonation de l'économie passera par l'électrification ainsi que le développement de nouvelles énergies comme l'hydrogène, elle-même fortement consommatrice d'électricité. Même si c'est un axe important souligné par le GIEC, la « sobriété énergétique » ne fera qu'atténuer la hausse de la consommation. On ne peut donc pas fonder notre politique uniquement sur les EnRi qui restent aléatoires, soumises aux conditions météorologiques (d'autant que le GIEC prévoit une baisse potentielle de l'activité éolienne de l'ordre de 8 à 10% en raison du changement climatique), ni sur la seule sobriété. Les besoins massifs en électricité nécessitent une production massive et stable que seul le nucléaire est capable d'apporter. L'Europe des projets que nous soutenons peut être l'occasion pour la France d'engager une diplomatie écologique : incarnant un modèle vertueux, grâce à sa maîtrise de l'énergie nucléaire, notre pays doit mener une politique proactive afin de faire valoir et déployer son savoir-faire technique et technologique auprès de ses partenaires.

Êtes-vous favorables à l'engagement d'un vaste programme de recherche financé par l'Union européenne sur la 4ème génération de réacteurs surgénérateurs dans les perspectives d'un nucléaire décarboné durable et d'une souveraineté accrue de l'Union européenne ? Ceci est réalisable dans le cadre du traité Euratom par une augmentation significative de la dotation du programme cadre recherche fission et, pour les démonstrateurs et prototypes, par le recours à des instruments de financement type Emprunt Euratom ou Action Commune. En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.

Le Rassemblement National défend une Europe des nations et des projets. Le développement de l'énergie nucléaire est d'ailleurs l'un des premiers axes de développement originel de l'Union via le traité Euratom, dont l'objectif est de partager l'effort de recherche et de développement du nucléaire. L'Union européenne doit donc s'engager sur la recherche notamment en renforçant son soutien à la 4^{ème} génération.

Êtes-vous favorable à l'engagement d'un programme de recherche financé par l'Union européenne, envisageable dans le cadre du traité Euratom, sur les SMR (Small Modular Reactors) et les AMR (Advanced Modular Reactors), dans les perspectives d'une décarbonation de réseaux de taille modeste et d'une flexibilité des objectifs (électricité, chaleur et production combinée) ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons

Dans la même lignée que la question précédente, le Rassemblement National est favorable à un programme de recherche financé par l'Union européenne sur les SMR et AMR qui seront utiles à la décarbonation mais surtout à l'électrification de l'économie grâce aux multiples usages possibles allant de la production de chaleur, réutilisable pour les réseaux urbains, à la production d'hydrogène pour l'industrie.

Une volatilité considérable du marché de l'électricité contribue aujourd'hui à sacrifier l'économie de l'Union européenne et à renchérir à l'excès les prix de l'électricité.

Êtes-vous favorable à une refonte structurelle de l'organisation du marché européen de l'électricité conduisant :

- a. A une prise en compte des spécificités des mix électriques nationaux, à la vérité des prix reflétant les coûts, (c'est-à-dire incluant dans le prix de chaque technologie les investissements nécessaires à la garantie de fourniture et à la stabilité des réseaux) ?**
- b. A une préservation de la compétitivité des énergies pilotables, essentielles à nos économies, en veillant à ce que tous les surcoûts dus à l'intermittence soient affectés aux moyens de production qui les engendrent ?**
- c. Et à l'obligation pour chaque État-membre de mobiliser des réserves de production pilotables et des flexibilités dimensionnées à hauteur de l'irrégularité de leur production ? Chaque État doit-il, en un mot, assumer les conséquences techniques, financières et sociétales de ses choix technologiques ? En cas de réponse négative, merci d'en expliciter les raisons.**

Le Rassemblement National dénonce une réforme du marché européen de l'énergie qui ne revient pas sur la tare fondamentale de ce système : la fixation du prix indexée, de fait, sur les prix très volatiles du gaz. La France est donc contrainte de payer parfois bien plus cher son électricité malgré sa production nucléaire à bas coût et au prix relativement fixe (environ 60€/MWh). Il est impératif de découpler les prix de l'électricité des prix du gaz afin de correspondre au coût réel de production de l'outil de production national. Notre ambition est de refaire de la France un paradis énergétique pour les familles et les entreprises avec un prix français de l'électricité. Il faut aussi cesser les politiques anti-concurrentielles (ex. ARENH) qui ne servent qu'à subventionner les EnRi et les concurrents de l'opérateur national, EDF. Cela n'empêche pas d'améliorer l'interconnexion entre les États. La France étant exportatrice d'électricité, cela participera à soutenir nos exportations vers nos voisins.

L'essentiel des fournisseurs alternatifs d'électricité sont de simples négociants qui n'ont pas en France, contrairement à l'objectif assigné par la loi NOME, investi dans des capacités de production et ne sont que des traders, apportant un surplus au prix de l'électricité, sans valeur ajoutée ni responsabilités sur l'équilibre du réseau. Agirez-vous au parlement européen pour que le principe de concurrence porte sur des coûts de production toutes externalités incluses et pour que les distributeurs et revendeurs aient une réelle obligation de contribution à l'équilibre du réseau et à la stabilité des prix ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse.

L'ouverture à des fournisseurs électriques a été un échec pour les Français et une opportunité pour des groupes privés qui ont pu spéculer sur les marchés, bénéficier du mécanisme de l'ARENH et disparaître au moment de l'explosion des marchés en 2022-2023. Le prix de l'électricité doit suivre le coût de production et non les évolutions fictives du marché. Aussi il est nécessaire d'agir sur ces fournisseurs d'électricité. En outre, le Rassemblement National défend la mise en place d'une taxe sur les surprofits notamment pour les énergéticiens. Par surprofit, nous entendons les profits réalisés par une entreprise à cause de mauvais choix politiques pris par le gouvernement qui lui ont donné un avantage injuste par rapport à ses concurrents.

La Commission Européenne agit en faveur d'une extension très importante des réseaux d'interconnexion transfrontaliers, sans prendre en compte les risques de déstabilisation du marché (surproductions ou pénuries d'électricité intermittente), avec une sous-évaluation de leurs impacts techniques, financiers et sociétaux. Êtes-vous favorable, en la matière, à l'application stricte du principe de subsidiarité et à une répartition des investissements européens cohérente avec la robustesse ou la

fragilité du mix de chaque État-membre ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse.

Avec son outil nucléaire, la France est exportatrice nette d'électricité vers ses voisins. Les réseaux d'interconnexion sont donc stratégiques notamment pour notre pays, au carrefour de 5 pôles économiques européens majeurs du continent (Allemagne, Benelux, Italie, Espagne, Royaume-Uni). Si chacun est maître, et doit le rester, de sa politique énergétique, la France doit adopter un discours franc avec ses voisins : on ne peut pas critiquer voire attaquer le nucléaire français (refus de l'Allemagne de toute politique européenne pronucléaire, opposition luxembourgeoise à la centrale de Cattenom) et en être dépendant par ses choix énergétiques.

La santé économique et industrielle de l'Union européenne et sa souveraineté sont fragilisées par des règles environnementales plus rigoureuses. Êtes-vous favorables à une prise en compte progressive et équilibrée de la part d'énergie grise dans le commerce international (taxe CO2 et crédits carbone) ? Merci d'exposer la motivation sous-jacente de votre réponse.

Le Rassemblement National défend une vraie taxation carbone aux frontières de l'Union européenne. Contrairement à ce qui a été adopté par le Parlement, c'est-à-dire un ajustement des prix au niveau des pays européens, nous voulons une vraie politique de taxation pour protéger notre marché en rendant moins compétitif des produits importés de pays aux normes environnementales, sociales et fiscales moindres. Cette taxe incitera aussi à relocaliser la production en Europe sous nos propres règles et participera donc à réduire les émissions de CO2.

- :- :- :- :-